

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE  
SEANCE DU 7 AOUT 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 7 août à 18 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

**Présents :** Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Jean-Pierre CAUFEPE, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Cyril ROMERO, Nicolas GOULARD, Alain CLAOUE, Christian OUSTRIC, Olivier BAX, Florian PINOS, Christian CARDONA, Daniel CABASSY, Bernard FAURE, Alain BAQUE, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Pascal GOUGET, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Yves MARTIN, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Gérard BASSAU.

**Excusés :** Joël DURREY, Daniel SORO, Jacques SOULAN, Yves BOSCH, Philippe de GALARD, Line de la SEN, Etienne DE PINS, Eric BALLESTER, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Philippe DUPOUY, Claire DULONG

**Procuration :** Linda DELDEBAT donne pouvoir à Daniel CABASSY

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Michel FOURREAU

---

➤ Rajout à l'ordre du jour : Renouvellement ligne trésorerie

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 03/07/2017 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

---

**COMPTE RENDU**

TOURISME : la fréquentation de juillet a été contrastée.

ASSAINISSEMENT : les travaux sur la STEP de Mauvezin sont achevés.  
La mise à disposition du personnel pour les STEP sera calculée au nombre d'heures réelles.

VOIRIE : La moitié du programme a été réalisé. La fin des travaux est prévue dans 1 mois ½.

ECOLE : Les travaux engagés dans les écoles seront terminés fin août.  
Concernant les rythmes scolaires, les écoles de la CCBL restent à 4 jours ½ pour l'année scolaire 2017/2018.

PERI EXTRA SCOLAIRE : L'ALAE de Monfort est terminée et opérationnel pour la rentrée.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

- Daniel CABASSY demande où en est le projet de création de l'ALAE de Mauvezin sur le terrain que la mairie de Mauvezin a acheté en vue de la construction d'un ALAE.

- André TOUGE demande où en est le projet d'une salle de motricité à Cologne.

- Déménagement : il est rappelé que cette semaine les services administratifs de la CCBL déménagent à l'ancienne mairie de Solomiac sauf les services urbanisme/voirie/assainissement qui sont installés dans le bâtiment des services techniques à Mauvezin pendant la durée des travaux.

Pendant les travaux les réunions de Vice-Présidents et de Bureau se feront à Solomiac, et les réunions de Conseil communautaire auront lieu dans les communes.

## DELIBERATIONS

### 1- OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président expose la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux flux de trésorerie.

Il propose qu'elle soit à hauteur de 300 000 €, conformément à l'utilisation moyenne de la dernière ligne soldée avec les conditions suivantes :

Durée de l'ouverture du crédit : 1 an renouvelable

Tirage du Crédit de Trésorerie : 30 000.00 € montant déblocage minimum

Taux variable : indexé sur Euribor 3 mois

Périodicité de révision du taux : trimestrielle

Paieement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital : in fine ou à tout moment selon la situation de trésorerie sans frais ni indemnité

Conditions financières à ce jour : index + 1.4 % de marge bancaire

Valeur de l'index de référence : 06/07/2017 : 0.00 %

Frais de dossiers : 400 €

Le Conseil communautaire, après avoir voté à l'unanimité :

Décide :

- d'autoriser le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour un montant de 300 000.00 € avec les conditions ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole.

### 2- Objet : Réaménagement des locaux du siège de la CCBL : choix des entreprises

Monsieur le Président rappelle que la commission d'appel d'offres pour le réaménagement des locaux du siège de la CCBL s'est réunie le 13/07/2017 pour l'ouverture des plis.

L'architecte ROBERT a analysé l'ensemble des dossiers reçus. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31/07/2017 et a choisi, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité de retenir les offres suivantes :

LOT		ENTREPRISE	MONTANT
01	VRD	CARRERE	61 156,21 €
02	GROS ŒUVRE / DEMOLITIONS	MONTIES BATIMENT	79 715,74 €
03	CHARPENTE METALLIQUE	DA COSTA BATIMENT	139 781,53 €
04	MENUISERIE ALUMINIUM	ORALU	70 889,18 €
05	MENUISERIE BOIS	CASTEL ET VANCOILLIE	68 818,67 €
06	PLATRIERIE	NIN	52 720,92 €
07	PEINTURE / NETTOYAGE	Entreprise de travaux de ravalement	15 079,37 €
08	RENETEMENT DE SOL	Yoann DUPIN	21 791,03 €
09	ELECTRICITE	ROUILLES	41 929,50 €
10	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VMC	ROUILLES	81 638,59 €
		<b>TOTAL</b>	<b>633 520,74 €</b>

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il a suivi la proposition de la commission d'appel d'offres pour les 10 lots et donc qu'il a attribué les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget.

### **3- Objet : Décision modificative n°3 : virement de crédit**

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	article	sommes	article	sommes
Réseaux de voirie	82-21-21751	40,00		
Bâtiment et installation			2-20-2041412	40,00
TOTAUX		40,00		40,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

### **4- OBJET : Acquisition et création de servitudes de la parcelle cadastrée section AC N°65 à la commune de Saint-Cricq – annule et rem place la précédente délibération du 19/05/2014**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, la nécessité d'acquérir une parcelle de la commune pour y construire un bâtiment dédié à un multi-accueil petite enfance dont la compétence a été transférée à l'EPCI.

Le bâtiment a été construit sur la parcelle nouvellement dénommée section AC n°65 d'une superficie de 14a 98ca antérieurement au transfert de propriété.

En application des articles 682 et suivants du Code Civil un droit de passage au bénéfice de la parcelle section AC n°65 (fonds dominant), doit être régularisé sur la parcelle section AC n°66 (fonds servant). Cette servitude de passage d'une longueur de 60 mètres environs et d'une largeur minimale de 7 mètres à une largeur maximale de 11 mètres, est matérialisée sur le plan annexé.

Une servitude de tréfonds des eaux pluviales et épurées nécessaire a été également créée au profit de la parcelle section AC n°65 (fonds dominant), sur la parcelle section AC n°66 fonds servant. L'emprise de la servitude de tréfonds des eaux pluviales et épurées d'une longueur de 15 mètres environs et d'une largeur de 3 mètres est également matérialisée sur le plan ci-annexé.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Président propose d'acquérir la parcelle section AC n°65 où a été construite le multi-accueil petite enfance par la communauté de communes au prix d'Un Euro, et de créer les servitudes de passage et de tréfonds sur le fonds servant section AC n°66 au profit du fonds dominant section AC n°65 .

Suite aux différentes tractations, Monsieur le Maire a proposé :  
 La vente de la parcelle section AC n°65 au prix d e UN euro,  
 La création des dites servitudes sans contrepartie financière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Considérant que la compétence de la petite enfance a été transférée à la communauté de communes et le caractère d'intérêt général de l'exercice de cette compétence,

Le Conseil Communautaire,

- Décide d'acquérir la parcelle section AC n°65 d'une superficie de 14a 98 ca, au prix de UN euro à la commune de Saint-Cricq

- Accepte la servitude de passage, fonds dominant parcelle section AC n°65, fonds servant parcelle section AC n°66, sur une longueur de 60 mètres environs et d'une largeur minimale de 7 mètres à une largeur maximale de 11 mètres, consentie sans contrepartie financière par la commune de Saint Cricq,
- Accepte la servitude de tréfonds des eaux pluviales et épurées, fonds dominant parcelle section AC n°65, fonds servant parcelle section AC n°66 consentie sans contrepartie financière par la commune de Saint Cricq,
- Désigne Monsieur Guy MANTOVANI, président, pour représenter la communauté de communes à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative,

---

## **5- Objet : Recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E.**

Le Président informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser

l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des

métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre communauté de communes peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la communauté de communes, pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 01/09/2017.

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la communauté de communes sera donc minime.

Le Président propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures / semaine pour une durée de un an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-42 du 05/11/2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées du 30/01/2014,

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Président ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

---

## **6- Objet : Mise à disposition d'un agent pour assurer l'encadrement des enfants pendant la sieste à l'école de Touget du 01 septembre 2017 au 6 juillet 2018.**

Monsieur le Président souhaiterait mettre à disposition du Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne/Esorneboeuf un fonctionnaire pour assurer l'encadrement de la sieste des enfants, suite à une nouvelle augmentation des effectifs.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire de la CCBL titulaire du grade d'adjoint d'animation territorial 2<sup>ème</sup> classe auprès du Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne/Esorneboeuf à compter du 5 septembre 2017 au 06 juillet 2018, à raison de 15 heures hebdomadaires (période scolaire uniquement) ;
- décide qu'une participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, trimestriellement ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.

---

## **7- Objet : Modification du tableau des emplois**

Le président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois, comme suit:

- Suppression de postes :
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, titulaire à 34H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, titulaire à 17,50H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, titulaire à 35H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, titulaire à 33H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, titulaire à 32H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, non titulaire à 18,5H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, à 27H au 1er septembre
  - o 1 poste d'adjoint technique, non titulaire à 26H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, non titulaire à 14,5H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, non titulaire à 11H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'auxiliaire puéricultrice, non pourvu, à 35H au 1er septembre 2017
- Création de postes :
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, titulaire à 28H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, titulaire à 31H au 1er septembre
  - o 1 poste d'adjoint technique, titulaire à 35H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'Animateur, titulaire à 32H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, non titulaire à 15H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, non titulaire à 16,5H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint d'animation, non titulaire à 27H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, non titulaire à 20H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, non titulaire à 15,50H au 1er septembre 2017
  - o 1 poste d'adjoint technique, titulaire à 14H au 1er septembre 2017
- Nomination :
  - o 1 poste d'adjoint technique, à 35H au 1er août 2017

Total Postes : 96			Total Heures : 2639,24H	75,00	19,00	2,00
Emplois			Cadre d'Emploi	Postes Pourvus Titulaires	Postes Pourvus NON Titulaires	Postes à pourvoir
<u>Filière Administrative</u>		H Hebdo				
Directrice Générale de services	1	35	Attaché territorial	1	0	0
Attaché	1	35		1	0	0
Directrice Générale de services adjointe	1	35		1	0	0
Rédacteur	1	28	Rédacteur	1	0	0
Adjoint Administratif	4	35	Adjoint administratif	4	0	0
Responsable RH	1	35		1	0	0
Instructeur Urbanisme	1	35		0	1	0
Adjoint Administratif	1	17,5		1	0	0
Adjoint Administratif	1	15		1	0	0
Secrétaire de Mairie	1	8	Secrétaire de Mairie	1	0	0
	<b>13</b>	<b>383,5</b>				

<u>Filière Animation</u>		H Hebdo				
Animateur	1	32	Animateur	1	0	0
Coordinatrice Jeunesse	1	35	ADJOINT D'ANIMATION	1	0	0
Animation Multi Accueil Petite Enfance	6	35		6	0	0
Adjoint d'animation	4	35		3	1	0
Adjoint d'animation	2	34		2	0	0
Adjoint d'animation	2	33		2	0	0
Adjoint d'animation	2	32,5		1	1	0

Adjoint d'animation	1	32		1	0	0
Adjoint d'animation	2	30		2	0	0
Adjoint d'animation	1	28		1	0	0
Adjoint d'animation	1	27		0	1	0
Adjoint d'animation	1	22		1	0	0
Adjoint d'animation	1	16,5		0	1	0
Adjoint d'animation	1	15		0	1	0
	<b>26</b>	<b>789,5</b>				

<b><u>Filière Culturelle</u></b> <b><u>Enseignement artistique</u></b>		H Hebdo				
Assistant d'enseignement artistique, Flute	1	4,60	<b>Assistant Enseignement artistique</b>	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Batterie	1	3,83		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Guitare	1	5,36		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Piano	1	4,60		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Trompette	1	3,00		1	0	0
Assistant d'enseignement artistique, Chant choral	1	2,87		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Clarinette	1	2,30		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Saxophone	1	1,15		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Violon	1	1,15		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Cor, Tuba	1	0,38		0	1	0
	<b>10</b>	<b>29,24</b>				

<b><u>Filière Médico Santé</u></b>		H Hebdo				
------------------------------------	--	---------	--	--	--	--

Directrice structure Multi Accueil. Petite Enfance	1	35	<b>Puericultrice territoriale</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Auxiliaire puéricultrice	1	35		<b>1</b>	<b>0</b>	0

**2**      **70**

<b><u>Filière Sociale</u></b>		H Hebdo				
Educatrice Jeunes enfants	2	35,0	<b>Educateur jeunes enfants</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	1 (Marriat)
ATSEM	2	35,0	<b>ATSEM</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	0
ATSEM	1	33,5		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM	1	33,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM	1	32,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM	1	31,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM	1	30,5		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM	1	28,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>10</b>	<b>328</b>				

<b><u>Filière technique</u></b>		H Hebdo				
Responsable de service Urbanisme et gestion voirie	1	35,0	<b>Technicien territorial</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	3	35,0	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	1	32,5		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



<b><i>Filière technique</i></b>		H Hebdo				
Responsable de service Urbanisme et gestion voirie	1	35,0	<b>Technicien territorial</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	3	35,0	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agent de maîtrise	1	32,5		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique Voirie	6	35,0	<b>Adjoint technique</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint technique	8	35,0		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	33,5		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Chef d'équipe	1	32,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	2	30,0		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	31,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	29,5		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	28,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	24,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	23,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	2	22,0		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	21,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	20,0		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint technique	1	15,5		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	14,0		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	1	1,0		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	<b>35</b>	<b>1039</b>				

**B** - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

---

## **8 - Objet : Renouvellement d'un contrat unique d'insertion CAE**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 septembre 2016 approuvant le recrutement d'un CAE à 20h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme, à compter du 03/10/2016

Monsieur le Président propose au conseil communautaire le renouvellement de ce contrat unique d'insertion C.A.E. pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement d'un CUI CAE à 20 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif, à partir du 04/10/2017 pour une durée de 6 mois.
  - D'inscrire au budget les crédits correspondants
- 

La séance est levée à 21h30.

Au registre sont les signatures.